



Paris le 18 novembre 2020,

UNE PRIME POUR TOUS A POLE EMPLOI

Communication des organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC et SNAP à l'occasion de la réunion nationale sur la Négociation Annuelle sur les salaires.

« Le groupe réformiste CFDT, CFE-CGC, CFTC et SNAP présent à la réunion de négociation revoyure NAO du 17 novembre tient à rappeler que l'année 2020 aura été particulièrement difficile et éprouvante pour tous les personnels de Pôle emploi.

Si la négociation de ce jour porte comme vous nous l'aviez annoncé sur le versement d'une prime générale, nos 4 organisations syndicales réaffirment leur attachement indéfectible au principe de l'augmentation générale des salaires.

Fort de l'esprit constructif qui nous anime, la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et le SNAP proposent que cette prime bénéficie à tous les personnels de Pôle emploi présents et payés au 1^{er} décembre 2020 et ayant une ancienneté d'au moins 6 mois. »

A l'issue de cette séance de négociation, les propositions suivantes sont finalement reprises dans un projet d'accord :

- ✓ **Une prime pour tous les agents de statut privé de Pôle emploi** (CDI, CDD, contrats aidés inclus) justifiant au 30 novembre 2020 d'une ancienneté d'au moins 6 mois au titre de l'année 2020 et inscrits à l'effectif en décembre 2020.
- ✓ **Statut Public** : la direction s'engage à rechercher auprès des ministères compétents les dispositions réglementaires nécessaires au versement de cette prime exceptionnelle aux agents de droit public.
- ✓ **Montant** : cette prime d'un montant de 400 euros brut sera versée sur le salaire de décembre 2020.
Elle sera proratisée en fonction de la quotité de temps de travail au 30 novembre 2020 et du temps de présence du 1^{er} janvier au 30 novembre 2020 en excluant les périodes de suspension du contrat de travail, d'absence et de congé non rémunérées par Pôle emploi.

=> Ces dispositions n'entreront en vigueur que si l'accord est valablement signé par plusieurs syndicats représentant au moins 30% des voix du personnel.

(Nos 4 organisations syndicales représentent plus de 50%, sous réserve de consultation de nos instances internes)

=> La date de clôture des signatures est le 27 novembre 2020.